

Compte rendu du CEVU

19 avril 2013

Présents ou représentés :

Collège A : Mme Claudine Mélan, Mme Karine Duvignau, M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy, Mme Christine Mias, Mme Myriam de Léonardis, M. Philippe Canguilhem (procuration à M. Sébastien Rayssac).

Collège B : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps, Mme Anne Rohr, M. François Grèzes-Rueff, M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa (procuration à M. Sébastien Rayssac), M. Enrique Fraga.

Collège IATOS : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier, Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : aucun-e étudiant-e présent-e ou représenté-e.

Collège des Personnalités extérieures : M. Jean-Pierre Margaix (procuration à M. Patrice Bouyssières), M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouyssières).

Invités : Mme Hélène Ricaud-Droisy, M. Christian Mange, M. Michel Lehmann, M. Pierre Largy, Mme Christine Vergnolle-Mainar, Mme Anne-Claire Rattat, M. Pierre Soubias, Mme Marie-Pierre Sol, Mme Fanelly Princelle, M. Éric Ferrante, M. Philippe Debæcker.

Excusé : Mme Dominique Auvergne, Mme Chantal Dallet.

Attachée de direction : Mme Valérie Sanchou.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Estrade.

Informations du Vice-président

➤ **18 avril 2013** : Conférence SIUP de Franck Amadiou : *Motivations et stratégies d'apprentissage de nos étudiants*

250 personnes étaient présentes, conférence et échanges très riches.

➤ **Annexes IDEX : discussion**

Certains conseillers du CA se sont prononcés contre de manière à exprimer leur crainte que le PRES récupère les éléments universitaires vitrines de la région, et ne laisse aux établissements ce qui marche le moins bien.

Discussion

F. Grèzes-Rueff gêné par la réaction des conseillers du CA. Elle va à l'encontre de ce qu'est une université fédérale. Il faut un contenu à cette université. Il y a des choses qu'il est bon de mutualiser.

Il s'agit d'une crainte temporaire, naturelle, qui va se dissiper.

➤ **DAEU : état des lieux**

Présentation de Pierre Soubias, président du jury DAEU, Marie-Pierre Sol, coordinatrice pédagogique, Fanelly Princelle, gestionnaire de la formation.

Les taux de réussite sont bons, les poursuites d'études sont nombreuses, l'équipe pédagogique est félicitée par la Région pour son efficacité, et son dynamisme.

Le DAEU est vraiment reconnu comme un rattrapage du bac (non plus un bac au rabais comme ça a pu être le cas), les diplômés sont recrutés en IUT ou BTS.

Discussion

Les formations qui précèdent les études supérieures relèvent-elles de l'enseignement supérieur ? La réponse est ici positive, oui, l'Université doit organiser ce type de formation.

Il y a des inquiétudes sur le DAEU B (préparé IPST CNAM), qui marche moins bien.

- Où vont les étudiants qui ne se réinscrivent pas au Mirail ?

Souvent, ceux qui ne restent pas au Mirail doivent quitter la région Midi-Pyrénées.

- Etudiants en situation de handicap. Possibilités de dérogations pour étudiants reconnus travailleurs handicapés ou dont le handicap est attesté : concernant les 2 années d'interruption d'études depuis l'échec au bac, et concernant l'âge minimum de 24 ans.

A noter de très belles réussites suite à un DAEU, certains sont devenus nos collègues.

Cette réussite du DAEU s'explique aussi par le fait que les responsables du DAEU ont su élaborer un contexte d'études différent de celui du secondaire, plus proche de l'ambiance « formation des adultes » ou « éducation permanente ».

1. Validation du compte rendu du CEVU du 5 avril 2013

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu du CEVU du 5 avril 2013.

Votants : 20

Pour : 20

Le quorum n'étant pas atteint, ce vote est donné à titre indicatif.

2. Bilan des activités 2012 et projets 2013 du CIAM

Michel Lehmann présente les activités et les projets du Centre d'Initiatives Artistiques de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Ce service commun anime La Fabrique.

Le CIAM travaille beaucoup avec des personnels à temps partiel mais dans une dynamique constante.

Budget

2012 : 237 257,00 € contre 187 942,00 € en 2013.

- Recettes titrées en 2012 : 57 074,09 €. Recettes titrées au 25 mars 2013 : 37 575,25 €.

La dotation de la Ville de Toulouse s'élève désormais à 30 000 €, ce qui permet de compenser la défection du Conseil Régional au motif que le CIAM n'a pas de diffusion au-delà de Toulouse mais encore, parce qu'il ne travaille pas exclusivement avec des professionnels. La Région serait davantage intéressée par l'axe recherche et art.

Activités

En 2012, 170 manifestations gratuites ont été proposées. En 2013, la programmation est revue à la baisse au profit d'une collaboration au plus près des artistes et de meilleure qualité. On note l'explosion des visites des expositions depuis le printemps dernier (exposition Opalka). Le taux de fréquentation de la salle de spectacles de 170 places est de 110 à 120. Améliorer la médiation culturelle est au cœur des préoccupations. Le CIAM est un centre d'art de proximité (étudiants, personnels mais aussi quartiers). Des conventions ont été signées avec des institutions culturelles de Toulouse.

Au titre des formations : 50 stagiaires (stages courts) depuis la rentrée 2012. Le CIAM propose une UE d'ouverture.

Au regard des indicateurs du projet d'établissement, les objectifs 2012 sont déjà largement atteints, parfois même ceux de 2015.

Le CIAM est partenaire du dispositif FSDIE. Il accompagne également les étudiants dans le cadre de la Scène Ouverte aux Jeunes Artistes (S.O.J.A.).

Le CIAM de l'UTM est chef de file dans son domaine. Au sein de l'Université de Toulouse, les contours de l'action culturelle et artistique doivent être précisés. Le CIAM de l'UTM devra être lieu de forces, de productions et de propositions.

Le Vice-président délégué VUC pose ouvertement la question de la démocratisation de l'art. Pourquoi, alors que la production artistique et culturelle est florissante, il se trouve encore des étudiants et des personnels qui ne franchissent pas les portes du CIAM ?

La Fabrique doit garder sa ligne politique de centre d'art et se préserver des projets qui tenteraient de la réduire à un « super » foyer étudiant.

Des conventions importantes ont été signées avec le musée des Abattoirs, le théâtre du Capitole, la compagnie Nelson Dumont et l'Espace Croix Baragnon.

Discussion

- Le travail du CIAM est salué.

Concernant les stages encadrés à la Fabrique, il n'y a pas de publicité, car les demandes spontanées sont nombreuses. Les stages sont de courte durée car le service ne peut les rémunérer. De plus, les stagiaires doivent être encadrés, et les agents du service sont déjà à « flux tendu ».

- Des collaborations sont mises en place avec le SCASC (visites commentées).

- La démultiplication de participation à des manifestations locales (festivals de la ville, etc.) n'est pas souhaitable à tout prix, il faut « être désiré ».

- Dans le cadre des UE 4 et 7, les étudiants d'espagnol doivent participer aux activités de La Fabrique, participer à CinéMirail, et doivent en faire un compte rendu oral. Cela contribue à donner vie au campus. Il est important que cette vie universitaire soit intégrée à la formation.

- Dans le cadre de la communauté d'université, La Fabrique va utiliser sa place de leader pour que l'UTM mette en place pour l'ensemble du site l'ensemble de ces activités, comment fédérer les autres autour de nous ? La Fabrique est un lieu qui ne peut être reproduit dans les autres établissements. Les contenus peuvent circuler, mais pas n'importe comment, les conditions doivent être étudiées à chaque fois (problème identique à celui des spectacles dans les sites universitaires régionaux).

Le domaine ALL est localisé à l'UT2, donc, de toute manière, certaines choses n'émergeront que de là. Les collaborations se multiplient, chaque établissement fait son chemin en matière d'actions culturelles. La manière dont l'UT2 l'envisage est très différente de ce qui se passe ailleurs. C'est le résultat d'une volonté politique forte.

- La *Commission culture* du PRES est minimaliste, il faudra en faire quelque chose de plus ambitieux.

3. Présentation des contrats de sites

Philippe Debæcker, chargé de mission, fait le point sur les contrats de sites présentés au CA du 26 mars 2013 et votés par la Région le 28 mars 2013.

- Contrat de site Foix (UTM seul site)
- Contrat de site Figeac
- Contrat de site Tarbes (représentation de l'UTM peu importante, vie étudiante riche)
- Contrat de site Albi (demande de regroupement des sites et actions sur le site de Champollion)

Les contrats de sites reposent sur des ambitions et des objectifs communs déclinés en fiches mesures. La Vice-présidente déléguée FOI souligne que la Région a particulièrement insisté sur la répartition territoriale des formations avec l'idée que les mêmes formations ne puissent se retrouver sur plusieurs sites à la fois. Des précisions de la Région sont attendues sur ses intentions. L'enjeu consiste désormais à faire coopérer les sites entre eux, coopération d'autant plus nécessaire dans l'optique de la mise en place de l'université fédérale et de l'ESPE Midi-Pyrénées. Il faut également

veiller à informer les étudiants sur l'organisation future des formations en région. Le Vice-président du CEVU pense qu'il faut commencer par réfléchir à l'existant tant les attentes des sites sont nombreuses et parfois contradictoires. En lien avec le projet de loi ESR, et dans la perspective de l'accréditation par site, la Vice-présidente déléguée FOI indique que nous sommes amenés à proposer une offre coordonnée non concurrentielle à l'échelle du site Midi-Pyrénées avec les autres établissements. Notre réflexion doit intégrer la modification des nomenclatures d'intitulés de diplômes Licence Générale, Master et maintenant Licence Pro. Hélène Ricaud-Droisy est chargée de transmettre au Réseau VP CEVU le fruit de nos réflexions au plus tard le 3 mai. Philippe Debæcker conclut la discussion en soulignant que la formation tout au long de la vie est un axe qui a été complètement oublié des objectifs des contrats de sites alors que la proximité prend là tout son sens.

Discussion

- La phase 2 sera la phase d'opérationnalisation, faisant apparaître les moyens qui pourront effectivement être mis en œuvre.

- La question de mise en cohérence des formations, que ce soit à l'échelle du site ou des différents établissements, sera régulièrement abordée dans les prochains dossiers du CEVU. Il n'y a pas assez de prospective sur ces questions.

L'excentration des formations sur les sites n'est pas forcément une bonne chose et risque d'entraîner une « secondarisation » des diplômes. Ce sont les Masters qui devraient être implantés en région (en particulier les Masters pro), mais se pose alors le problème de la recherche.

- S'il y a une diversité d'interlocuteurs au niveau universitaire (avis divergents suivant les établissements), en région, les collectivités territoriales ont également des avis divergents et parfois contradictoires, qui rendent la gestion de ce dossier très compliquée.

4. Motion relative à la création d'une ESPE Midi-Pyrénées

Le CEVU du 5 avril a approuvé à l'unanimité des 21 votants le principe d'une motion sur la base du texte simplifié présenté en CEVU. Les conseillers ont cependant souhaité que la motion insiste sur les points suivants : inquiétudes, qualité du niveau de formation en licence, qualité de la réflexion portée relativement à ce dossier.

« Les élus du Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'Université Toulouse II Le Mirail soutiennent qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et affirment qu'une véritable formation universitaire professionnelle des futurs professeurs est indispensable pour la sauvegarde de notre système public d'Éducation Nationale.

Cependant, les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail déplorent la précipitation avec laquelle le Ministère organise la création d'Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), d'autant plus que le Ministère :

- confie aux ESPE des missions plus larges que celles IUFM. Les ESPE doivent assurer en sus la formation des enseignants du supérieur, et participer à la formation des professionnels de l'éducation hors Éducation Nationale ;*
- et annonce un niveau d'exigence renforcé pour la formation professionnelle des professeurs de l'élémentaire et du secondaire.*

CEVU – 19/04/2013

À ce propos, les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail rappellent que les futurs professeurs doivent également atteindre un haut niveau de connaissances et de compétences dans la (ou les) discipline(s) constitutive(s) des programmes scolaires qu'ils auront à enseigner. Et cette question de l'appropriation d'un bon niveau de connaissances disciplinaires durant les trois années de la licence est un objectif à développer.

Les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail dénoncent la temporalité proposée par le Ministère pour la mise en œuvre des ESPE. Conscients de l'importance de la tâche qui leur incombe, les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail refusent cette précipitation. Ils veulent mener une évaluation sérieuse des expériences passées en matière de formation des professeurs, et élaborer, en coopération avec toutes les instances concernées en Midi-Pyrénées, des formations pertinentes pour le développement professionnel permanent des professionnels de l'éducation et du professorat. »

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la motion relative à la création d'une ESPE Midi-Pyrénées.

Votants : 19

Pour : 19

Le quorum n'étant pas atteint, ce vote est donné à titre indicatif.

5. Charte du non-plagiat

Présentation Éric Ferrante.

La Charte du non-plagiat a pour ambition de valoriser le travail personnel et de sensibiliser les étudiants au problème du plagiat. Elle s'inscrit dans un dispositif soucieux de faire respecter les règles de la propriété intellectuelle. Les enseignants auront à disposition un logiciel de recherche de similitudes afin de vérifier les bonnes pratiques. Le plagiat est passible de sanctions disciplinaires.

Un site informatif et didactique est mis en service : <http://zero-plagiat.univ-tlse2.fr>

La Charte du non-plagiat sera intégrée à la Charte du contrôle des connaissances.

Discussion

- Pourquoi le logiciel de lutte contre le plagiat n'est pas accessible aux étudiants ?

Le comité de pilotage a changé son avis au fil du temps, c'est effectivement une question qui se pose et mérite discussion.

L'ouverture d'accès se justifie dans un esprit didactique, et d'ailleurs cette utilisation existe de manière accompagnée (dans le cadre d'enseignements ou de formations).

Mais il est objecté qu'on ne donne pas l'outil de contrôle aux étudiants parce que cela pourrait être rapidement détourné. Certains éditeurs de logiciels refusent que les logiciels soient mis à la disposition des étudiants.

- Le terme de charte est discuté : une charte est l'application d'une réglementation, or ici, il s'agit plutôt d'une déclaration politique d'intention.

Ce texte sera intégré à la charte du contrôle des connaissances, comme annexe.

Un document spécifique aurait peut être un plus grand impact.

Deux modifications sont demandées :

- le terme « charte » doit être remplacé par un autre terme (clause, annexe...).
- L'intitulé exact sera arrêté en concertation avec la Scolarité Centrale ;

- le paragraphe « Pour bien travailler » stipulera que les étudiants devront prendre connaissance des règles de la propriété intellectuelle.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le texte présenté.

Votants : 20

Pour : 20

Le quorum n'étant pas atteint, ce vote est donné à titre indicatif.

6. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

➤ Examen des demandes relatives aux UE dans les diplômes existants

Hélène Ricaud-Droisy rend compte de la Commission FOI réunie le 12 avril 2013. La Commission s'est prononcée favorablement sur chacune des demandes relatives aux UE dans les diplômes existants :

- Les demandes relatives au Master « Lettres » ne sont pas présentées ce jour
- La demande relative à la spécialité « métiers de la recherche » nécessite simplement une modification des modalités de contrôle de connaissances
- la demande relative à la spécialité « métiers de l'écriture » nécessite au préalable une validation du département et de l'UFR concernés.
- LEA (Licence et Master)

Pour la lisibilité et des nécessités de concordance d'emploi du temps, le dédoublement d'une UE (sans modification de la maquette ni coût supplémentaire) est demandé.

Le CEVU approuve à l'unanimité les avis de la Commission FOI sur les demandes relatives aux UE dans les diplômes de LEA (Licence et Master).

Votants : 20

Pour : 20

Le quorum n'étant pas atteint, ce vote est donné à titre indicatif.

Questions diverses

Des nouvelles nous parviennent sur les demandes d'habilitation hors vague :

- La demande de cohabilitation avec l'UT1-IEP du Master mention « Philosophie » Spécialité « Éthique de la décision et gestion des risques relatifs au vivant » a été acceptée.
- La Licence professionnelle « Management des organisations », Spécialité « Responsable de structure Petite Enfance » (IUFM Midi-Pyrénées) reçoit un avis favorable, sous réserve de quelques précisions/corrections.
- Pour la Licence professionnelle « Métiers de l'édition », Spécialité « Librairie : enjeux et pratiques émergentes » (DAM, UFR HAA), nous sommes en attente d'informations.

Point d'information sur les nouvelles nomenclatures Licences générales, professionnelles et Masters.

La séance du Conseil est close à 12h 00.